



- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Pluviales -

-Diagnostic / Réglementation-

- Dysfonctionnement hydraulique :
Réglementation :
Zone de dysfonctionnement :
Réglementation :
Assainissement :
Réglementation :
- Pictogramme de dysfonctionnement :
Inondation
Saturation
Erosion / Eboulement
Terrain humide, stagnation
Débordement
Chariage matériaux
Ruissellement
Glissement de terrain
Débordement
Obstruction
Glissement terrain
- Réseau d'eaux pluviales :
Réseau
Fossé
Drain
Cunette
Ouvrage EP
Puits perdu
Chambre de visite
- Assainissement :
Réseau unitaire
- Divers :
Réseau hydrographique
Zone humide (inventaire départemental)
Contour du PLUI

Date : Août 2022
Echelle : 1/6 000
Fichier : CCHC_EP_Qgs
Dessin : B.PEJON / J.LEROUX



- APTITUDE DES SOLS À L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES
- Vert :
Aptitude bonne à l'infiltration :
-> L'infiltration est obligatoire.
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.
- Vert 2 :
Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :
-> Grande surface disponible.
-> Absence de risque à l'aval.
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.
- Orange :
Aptitude moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
-> si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
-> si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.
- Rouge :
Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

